



Arret de maladie et jours de repos

Par **Iacombe alain**, le **30/09/2016** à **17:32**

Bonjour j'ai été mis en arrêt de travail pour 6 jours lors d'un jour de repos. Sur les 6 jours d'arrêt j'avais 3 jours de repos prévu à mon planning non consécutifs. J'ai un contrat de 32 heures/semaines avec 1 jour de repos/semaine ou 2 jours si je travaille le samedi. 6 jours ont été déduits de mon salaire. Est-ce normal ?

cela ne correspond pas au calcul prévu pour les absences par la cour de cassation.
salaire/jours potentiellement travaillés = salaire journalier X jours d'absence à déduire.

je ne comprend pas que des jours non payés puissent être déduits.

merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **30/09/2016** à **18:38**

Bonjour;

La seule méthode validée par la Cour de Cassation est d'appliquer au salaire mensuel le quotient du nombre d'heures d'absence que le salarié aurait dû travailler / par le nombre d'heures ouvrées pour le mois considéré donc si l'employeur n'applique pas un calcul plus favorable, il faudrait lui faire régulariser...

Par **chachou220**, le **24/10/2016** à **13:50**

Bonjour,

J'ai posé une semaine de récupération mais je viens d'être arrêté, j'ai prévenu mon employeur qui m'informe qu'étant en récupération je ne pourrais pas récupérer mes jours est-ce vrai ? Car je ne trouve pas de réponses sur internet. Vous en remerciant par avance.

Par **P.M.**, le **24/10/2016** à **14:35**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...